

Le pôle vert de Valabre

Les institutions pour la protection de l'environnement présentes sur le site de Valabre et leur fonction

par André CHALLOT

**Valabre est un nom connu
des acteurs de la protection
de la forêt, de la lutte
contre l'incendie
et de la formation agricole...**

**Mais comment ce domaine situé
à 6 km au sud d'Aix-en-Provence,
dans les Bouches-du-Rhône, est-il
devenu ce "pôle vert" rassemblant
une douzaine d'institutions ?**

**Ce texte présente d'une part
l'histoire du site,
puis sa composition actuelle.**

A environ six kilomètres au sud de la ville d'Aix-en-Provence, sur le territoire de la commune de Gardanne, au lieu-dit Valabre, se côtoient une douzaine d'institutions qui ont toutes pour vocation la protection et l'amélioration de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement en région méditerranéenne.

Ce regroupement exceptionnel mérite le nom de « Pôle vert de Valabre ».

Son développement n'est pas le fruit du hasard, mais d'une suite d'enchaînements qui s'inscrivent dans une longue histoire débutant au XIV^e siècle.

On trouvera ci-après un rapide historique du domaine, ainsi qu'une brève présentation de chacun des organismes qui l'occupent actuellement.



Photo 1 :

Vue générale de l'Ecole de Valabre,
au fond à droite de la photo on aperçoit le Pavillon
de chasse du Roy René
Photo Ecole de Valabre



Photo 2 (ci-dessus) :
Reproduction du portrait
de La Marquise
de Gueidan

Historique

C'est en 1299 qu'apparaît pour la première fois dans une vente le nom d'un lieu dit *Lavabre*.

1407 — Un autre texte de vente mentionne la bastide de Lavabre avec son moulin, ses prairies et ses terres cultes et incultes.

1500 — Le domaine est vendu à la veuve Toussaint Guérin, et, c'est à cette époque que, par métathèse¹, son nom devient «Valabre».

Entre 1573 et 1583 est construite la bastisse aux quatre tours, appelée aujourd'hui de façon fantaisiste et inexacte «Pavillon de chasse du Roi René».

1632 — Antoine de Gautier réunit les biens nécessaires à la constitution du domaine de Valabre à peu près tel que nous le connaissons.

1 - Métathèse : déplacement de lettres dans un mot

1636 — Achat d'une ferme à l'Ouest qui deviendra plus tard l'actuel Parc de Loisirs de Gardanne.

1645 — Antoine de Gautier hérite de son parent Joseph Gautier la bastisse aux quatre tours.

1683 — Pierre de Gueidan achète pour 19000 livres le domaine de Valabre. Il remplace la bastide roturière par un château (celui qui est occupé actuellement par le Centre de formation de la Sécurité Civile) et agrandit le domaine.

De 1691 à 1714 — Les Gueidan tiennent la place de conseiller du roi auditeur-archivaire en la chambre des comptes, et achètent la charge de Président à la chambre des comptes de Provence (équivalent d'un trésorier Payeur Général aujourd'hui !).

1752 — Le roi Louis XV érige en marquisat la terre des Gueidan.

1823 — Le marquis Louis-Joseph de Gueidan épouse à Aix, Françoise Joséphine Sibilot, une roturière de Gardanne.

1853 — Le marquis meurt le 24 août sans postérité et laisse toutes ses possessions à son épouse qui se remarie quelques années plus tard avec M. Jules de Richemond.

1880 — La marquise de Gueidan dépose, le 10 mai, entre les mains d'un notaire d'Aix, un testament par lequel elle laisse l'usufruit de tous ses biens à son mari et à son frère, mais, étant sans enfant, elle lègue la totalité du domaine (château, moulin, bergerie, bâtiments divers et 250 hectares de bois, terres cultivées et friche) à la ville de Gardanne, à condition « *d'y fonder et faire fonctionner un établissement public qui prendra le nom d'Institut Agronomique de Valabre et sera destiné à éléver, instruire et former des jeunes gens dans la science et la pratique de l'agriculture* ».

1882 — Au cours de cette année, la marquise meurt en mars et son mari en mai. Son frère cède son usufruit à la ville de Gardanne qui devient propriétaire du domaine.

1884 — L'Ecole d'agriculture et de viticulture de Valabre est logée dans le château et jusqu'en 1943, la scolarité sera de trois ans.

1946 — Après trois ans d'interruption dus à la guerre, l'Ecole reprend ses cours, avec une scolarité de deux ans.

1957 — Grâce au réseau d'irrigation sous pression mis en place par la Société du Canal de Provence, l'Ecole peut disposer de 48 hectares cultivables dont 33 irrigués.

1959-60 — C'est vers cette époque qu'est aménagé, à l'ouest du château, le parc de loisirs de la ville de Gardanne (7 hectares).

1963 — L'Ecole se transforme en Lycée Agricole et déménage dans de nouveaux locaux modernes et spacieux, plus proches de Gardanne.

1967 — Le château abandonné est remis en état. Une convention autorise le Centre inter-régional de formation de la sécurité civile (C.I.F.S.C.) à l'occuper.

1970 — Construction, à proximité du Lycée, d'un Centre de formation professionnelle et de promotion agricole (C.F.P.P.A.), ouvert aux stagiaires adultes et aux apprenants.

1979 — Création du Centre inter-régional de coordination opérationnelle de la sécurité civile (C.I.R.C.O.S.C.) qui dispose d'une construction préfabriquée près du C.I.F.S.C.

1985 — Un nouveau bâtiment est édifié au-dessus du C.I.R.C.O.S.C. pour devenir un centre tactique mis à la disposition de ce dernier et du C.I.F.S.C.

1986 - En vertu d'une loi de 1983 suivie d'un décret en 1985, les lycées, et en particulier le Lycée agricole de Valabre, passent sous la tutelle des Régions. En même temps que le Lycée agricole, le Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur se voit attribuer le Pavillon du Roi René, qu'il remet en état pour en faire un Centre d'information pour la forêt.

1989 — Ce même Conseil régional et l'Entente interdépartementale se dotent d'une « Fondation pour la protection de la forêt méditerranéenne » sous l'égide de la Fondation de France. Elle prendra plus tard le nom « d'Institut pour la forêt ». Elle occupe un petit local dans le Pavillon.

1990 — Crédit de l'Etat-Major de Zone de Défense-Sud (E.M.Z. sud) qui rejoint dans ses locaux le C.I.R.C.O.S.C., ce dernier devenant son élément opérationnel.

1993 — L'Entente interdépartementale en vue de la protection de la forêt contre l'incendie (plus brièvement « l'Entente ») quitte la préfecture de Marseille et s'installe à Valabre, dans des bâtiments neufs entre le parc de loisirs et le C.I.F.S.C. Elle héberge à titre provisoire l'Institut.

1997 — Une vieille bergerie en ruines, à l'Est du domaine, est reconstruite entièrement et transformée en Ecomusée de la forêt par l'Institut qui y transfère ses bureaux.

S'il n'a pas été possible de suivre à la lettre les prescriptions du legs de la marquise de Gueidan, celui-ci a été respecté dans son esprit. Le Lycée agricole n'a pas pris le titre, un peu trop pompeux pour un tel établissement, d'Institut agronomique, mais il forme de bons techniciens de l'agriculture. Et si les autres organismes installés sur le site n'ont pas une destination strictement agricole, ils exercent leur activité dans le domaine de la forêt et de l'environnement. L'Institut fait connaître et aimer la forêt méditerranéenne. L'Entente² la protège ainsi que l'environnement, contre l'incendie. Les missions du C.I.R.C.O.S.C. et du C.I.F.S.C. s'exercent dans plusieurs domaines de la Sécurité civile, mais une grande part est consacrée à la protection et à la lutte contre les incendies de forêt. Le parc de loisirs et le Pavillon avec les trois organismes forestiers qu'il héberge, contribuent à l'amélioration de l'environnement.

Le contrôle du respect du legs est assuré par une Haute Commission de Surveillance basée à Aix-en-Provence et composée des présidents de la Cour d'Appel d'Aix, du tribunal de Grande Instance d'Aix, du tribunal d'instance de Gardanne, du conseiller général du canton de Gardanne, du maire de Gardanne, du directeur du Lycée agricole et de deux membres de la Chambre d'agriculture. Cette commission ne se réunit pas régulièrement, mais seulement chaque fois qu'un problème se pose à propos du legs.

Le lycée agricole d'Aix-Valabre

D'abord Ecole d'agriculture et de viticulture créée le 26 juin 1884, puis Lycée agricole à partir de 1963, l'établissement, doté de la personnalité civile, a été concédé au Ministère de l'agriculture par bail emphytéotique jusqu'en 1985, puis au Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur depuis cette date.

Le Lycée agricole dispense actuellement à ses élèves huit formations différentes :

- le Brevet d'études professionnelles agricoles (B.E.P.A.) "Services aux personnes" débouche sur des emplois d'ouvriers agricoles qualifiés,

- la Seconde générale et technologie est une classe d'orientation,

2 - Qui est devenu en 2000 « l'Entente interdépartementale en vue de la protection de la forêt et de l'environnement contre l'incendie ».



Photo 3 (ci-dessus) :

Le Lycée agricole
de Valabre

Photo Lycée agricole

- le Brevet de technicien agricole (B.T.A.) «Service en milieu rural» forme des techniciens agricoles qualifiés,

- le Baccalauréat technologique « sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement» (Bac S.T.A.E.) permet l'accès à l'enseignement court (B.T.S.),

- le Baccalauréat scientifique (Bac S) «Biologie, Ecologie» permet l'accès à l'enseignement long (classes préparatoires, Université),

- enfin le Brevet de technicien supérieur agricole (B.T.S.A.) assure la qualification professionnelle d'un cadre moyen dans l'une des trois spécialités ci-dessous :

- protection des cultures,
- agronomie et systèmes de culture,
- gestion et protection de la nature.

Le Lycée agricole d'Aix-Valabre dispose aujourd'hui d'une importante exploitation agricole comportant 65 hectares de grandes cultures irriguées, 1 ha de verger, 11 ha de vigne, une cave « La Féraude » et 200 ha de forêt. Il s'y ajoute par ailleurs 1000 ha d'alpages en Haute-Provence.

Avec ses 110 enseignants et personnels, le lycée forme 500 élèves par an. Il met à la disposition des élèves des cycles secondaires 200 places d'internat, 11 laboratoires et salles spécialisées, un centre d'information et un réseau informatique lié à Internet.

Le centre agricole de formation d'adultes

Créé par décret du 15 février 1969 et installé près du Lycée agricole auquel il est tout naturellement rattaché, le Centre de formation professionnelle et de promotion agricole pour adultes (C.F.P.P.A.) est un organisme public de formation continue qui organise de façon régulière des stages de qualification pour adultes et apprentis. Ces stages sont de durée très variable (quelques jours à plusieurs mois) et donnent accès à divers brevets professionnels agricoles et certificats d'aptitude professionnelle dans le domaine des cultures, de l'arboriculture, de la viticulture, des espaces verts, etc... Les apprentis préparent une qualification pour des certificats d'aptitude professionnelle dans les mêmes domaines.

Le nombre d'actions de formation est d'une quarantaine. Elles intéressent chaque année environ 400 stagiaires et 160 apprentis.

L'Ecole de Valabre

Lorsque l'on parle aujourd'hui de « l'Ecole de Valabre », il ne s'agit pas du lycée agricole, mais du Centre inter-régional de formation de la sécurité civile (C.I.F.S.C.). Ce centre occupe, depuis 1967, date de sa création, le château du XVII^e siècle légué par la marquise de Gueidan.

Devenu une école de renom, le C.I.F.S.C. forme un nombre sans cesse croissant de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, mais pas seulement. En effet, viennent aussi se former à l'Ecole de Valabre d'autres agents de l'Etat et des Collectivités territoriales (forestiers, gendarmes, gardes-chasse...).

L'école a fait son fer de lance des formations concernant les feux de forêts. Cela d'autant qu'elle s'est dotée ces dernières années de plusieurs salles de simulation qui permettent la corrélation d'images en deux dimensions (cartographie) avec la vision en trois dimensions du terrain. Les principales disciplines enseignées sont les trois niveaux supérieurs du commandement dans les opérations de lutte contre les incendies de forêts (FDF 3, FDF 4 et FDF 5), la formation en matière de conduite tout-terrain, les risques technologiques et bâtimentaires (risques chimiques, risques radiologiques, sauvetage-

déblaiement, formation des maîtres chien), la topographie, le brevet transmissions, la plongée et le sauvetage côtier, le brevet national d'instructeur de secourisme, le brevet de prévention contre les incendies de forêts et des espaces naturels, le brûlage dirigé, l'équipier et chef d'équipe Pélicandrome³, les cadres aéro, la formation des équipages hélicoptère de la Sécurité civile, la formation à la saisie des feux de forêts dans «Prométhée»⁴ via minitel puis Internet, la préparation aux concours de lieutenant de sapeurs-pompiers professionnels et, enfin, les systèmes d'information géographique.

Ces multiples formations sont assurées grâce à l'intervention de divers conférenciers issus des rangs de sapeurs-pompiers mais aussi venant d'autres horizons : forestiers, météo, universitaire, etc ..., ce qui assure aux enseignements dispensés au C.I.F.S.C. une qualité exceptionnelle.

L'Ecole connaît un réel succès et au cours de l'année 2001 pas moins de 131 stages ont été organisés pour 2 182 stagiaires, ce qui représente 12 710 journées de stage.

Cette augmentation de l'activité de l'Ecole a nécessité la construction d'un nouveau complexe hôtelier qui, bientôt opérationnel, va être en mesure de loger quatre-vingt-dix personnes ; ainsi la capacité d'hébergement de l'école sera multipliée par deux.



(E.M.Z. Sud), à côté du C.I.R.C.O.S.C. qui est devenu son outil opérationnel.

L'E.M.Z. gère les attributions de défense non militaire du Préfet de zone, élabore le Plan ORSEC de Zone et prépare les mesures de secours public sur le territoire.

Le C.I.R.C.O.S.C., installé en 1985 dans des bâtiments neufs, recueille et exploite les informations relatives aux événements graves d'ordre naturel, technologique ou conflictuel, renseigne les préfectures et les responsables de la Sécurité civile pour leur permettre de prendre les mesures nécessaires, anime et coordonne l'emploi des moyens engagés au niveau zonal. Dans le cas particulier de la Zone Sud, le C.I.R.C.O.S.C. a des missions spécifiques relatives aux incendies de forêt : mise à la disposition des préfets des moyens nationaux, en particulier des avions bombardiers d'eau, mise en œuvre des renforts Sapeurs Pompiers ou moyens militaires en provenance de départements voisins du département sinistré, et réquisition, si besoin est, des moyens utiles. En raison de la situation particulière de la Corse, il anime un Centre de coordination avancée de la sécurité civile (C.C.A.S.C.) situé à Campo dell'Oro et disposant de sections de renfort et de moyens aériens.

L'Etat major de défense sud et le C.I.R.C.O.S.C.

Le Centre inter-régional de coordination opérationnelle de la sécurité civile (C.I.R.C.O.S.C), créé en 1979 et installé à Valabre depuis cette date, dans des bâtiments préfabriqués, dépendait directement, à l'époque, du Ministère de l'intérieur. En 1990 a été instituée la Zone de défense Sud. Le Préfet des Bouches-du-Rhône, qui est aussi Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Préfet de la Zone Sud, s'est vu confier une mission de coordination en matière de défense non militaire dans les trois régions de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Languedoc-Roussillon et Corse, auxquelles s'ajoutent, pour le cas particulier des incendies de forêt, les départements de la Drôme et de l'Ardèche (Rhône-Alpes).

Le Préfet de zone a installé en 1991, l'Etat-major zonal de défense et de sécurité civiles

Photo 4 (ci-dessus) :
L'Ecole
de Valabre occupe le
château du XVII^e siècle
Photo Ecole de Valabre

3 - Pélican
est un des noms
des avions bombardiers
d'eau catalina
puis canadair
4 - Le fichier Prométhée
recense, de façon
détailée, depuis 30 ans
tous les feux de forêt en
région méditerranéenne

L'Entente interdépartementale

L'Entente interdépartementale en vue de la protection de la forêt contre l'Incendie a été créée le 3 juillet 1963 à l'initiative de Pierre Gaudin, Président du Conseil général du Gard, du Sous-Préfet Francis Arrighi et d'Alexandre Seigue (fondateur, quinze ans plus tard, de l'Association Forêt Méditerranéenne). L'Entente ne comptait alors que sept départements, mais sept autres s'y sont joints entre 1964 et 1980, et un dernier a adhéré en 1988. L'Entente a alors regroupé les 15 départements du Sud-Est de la France, ceux des trois régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-

Photos 5 et 6 (ci-dessous) :

Le bâtiment de l'Entente
Photo Entente

Roussillon et Corse plus l'Ardèche et la Drôme. Créée pour 18 ans, renouvelée en 1980, elle a été prolongée en 1999, pour une durée illimitée. Après révision de ses statuts quatorze départements ont accepté ces nouvelles dispositions. On espère obtenir prochainement la réadhésion de la Drôme.

L'Entente a été hébergée jusqu'en 1992 dans les locaux de la Préfecture de Marseille. Au début de 1993, elle s'est installée dans les bâtiments neufs du « Centre Francis Arrighi » à Valabre, entre le Parc des loisirs et le C.I.F.S.C.

L'Etablissement public, qui a pris en 2000 le nom de « Entente Interdépartementale en vue de la protection de la forêt et de l'environnement contre l'incendie », est géré par un Conseil d'administration composé de trois conseillers généraux désignés par chacun des départements membres. Les décisions de ce conseil sont préparées par un bureau élu par lui et comprenant un représentant de chaque département et des chefs de service ayant voix consultative. Le Conseil d'administration se réunit en Assemblée générale deux fois par an à l'occasion du vote du budget primitif et du budget supplémentaire.

Les missions de l'Entente, définies à l'article premier de ses statuts, s'exercent dans trois domaines : l'information, la formation, la recherche.

L'information du public se fait essentiellement par l'organisation d'un concours en milieu scolaire, celle des élus par l'édition de documents divers sur la prévention des incendies de forêt (guide des Maires, guide du débroussaillage, dépliants...)

La formation est encouragée par un concours financier important au C.I.F.S.C. pour l'acquisition de divers matériels à des fins pédagogiques. Un « crédit-formation » est accordé aux Services d'incendie et de secours.

La recherche est confiée par l'Entente à son Centre d'essais et de recherches (CEREN) qui occupe de modestes locaux près de l'Ecole. Le CEREN procède aux essais nécessaires pour l'application des moyens de lutte contre les feux de forêts, et la détermination de l'efficacité des produits et matériels utilisés, notamment les produits retardants. Il se rend en été sur les feux pour effectuer les mesures scientifiques utiles à ses recherches : examen des effluents gazeux dégagés par la combustion des végétaux, action des barrières fixes d'arrosage ou de brumisation, étude comparative de Plans



d'occupation des sols, expérimentation de diverses techniques relatives aux engins polyvalents, aux commandos héliportés, aux lances à multipression, à l'observation aérienne, à la détection des feux par infrarouge, etc...

Lorsque le nouveau complexe hôtelier du C.I.F.S.C. sera terminé, le CEREN s'installera dans une partie des anciens logements libérés par les stagiaires et bénéficiera ainsi de locaux plus spacieux.

Autre composante de l'Entente, le Pôle Nouvelles Technologies et Maîtrise des Risques (PôNT) est constitué d'une petite équipe de spécialistes des nouvelles technologies de l'information géographique.

Sa vocation est d'apporter son concours sous forme de diverses missions d'aide et d'expertise aux décideurs (Entente, Direction de l'espace rural et de la forêt, Direction de la défense et de la sécurité civiles) et surtout aux utilisateurs départementaux (Conseils généraux, Services départementaux d'incendie et de secours, Directions départementales de l'agriculture et de la forêt, Office national des forêts).

A travers les Systèmes d'information géographique, la cartographie numérique ou le traitement de l'imagerie satellitaire, ce sont autant d'actions - comme les Atlas de cartes D.F.C.I. sur l'ensemble de la zone sud, le Guide de normalisation des équipements D.F.C.I., le relevé de données de terrain au G.P.S., la formation des utilisateurs, l'animation de groupes de travail, la coordination de projets initiés par les départements... - qui ont été pérennisées à la fois pour les pompiers en opération, mais aussi pour les services forestiers en phase préventive.

L'Entente s'est également dotée d'un Comité de coordination scientifique et technique (C.S.T.) d'une quarantaine de membres dont le but est de mettre en relation techniciens et chercheurs de diverses régions et de diverses formations (pompiers, forestiers, météorologues, universitaires, élus, personnalités...) pour une meilleure connaissance des problèmes de défense des forêts contre les incendies.

Le budget de l'Entente pour l'an 2002 s'établit aux environs de 3,2 millions d'euros (21 MF) dont 960 000 euros (6,3 MF) de cotisations des départements, le reste étant constitué par des subventions de l'Etat (Ministère de l'intérieur et Conservatoire de la forêt méditerranéenne), de la Région P.A.C.A., de l'Union européenne et divers.



Photo 7 (ci-dessus) :
Les espaces verts à
l'entrée du domaine
Photo Entente

Le parc de loisirs de Gardanne

Vers la fin des années 1950, la ville de Gardanne a aménagé un parc de 7 hectares dans une parcelle boisée de vieux chênes pubescents sur le flanc nord de la vallée de la Luynes, le long de la route départementale n°7 d'Aix à Gardanne. Ce parc n'est pas ouvert en permanence au public. Il est loué pour la journée ou le week-end aux associations qui en font la demande pour organiser des rencontres ou des manifestations.

Ce parc est attenant à celui qui entoure les bâtiments de l'Entente et de la Sécurité civile. On peut y admirer de très beaux cèdres et de très beaux pins laricio qui voisinent avec les chênes. Ces arbres sont plus que centenaires. Il est dommage que les archives ne mentionnent pas le nom de celui qui a pris l'heureuse initiative de les planter et la date de leur introduction. Il serait intéressant de savoir s'ils sont antérieurs ou postérieurs au décès de la marquise de Gueidan en 1882.



Photo 8 (ci-dessus) :
La Pavillon de chasse
du Roy René

Le pavillon de chasse du Roy René

La bâtie aux quatre tours est une construction élégante et originale dont on situe l'édification entre 1573 et 1583.

Le Roi René étant mort en 1480, soit un siècle plus tôt, s'il a utilisé un pavillon de chasse, ce ne pouvait être celui-là. L'appellation fantaisiste date d'après 1900 mais elle est employée couramment (on dit aussi «Pavillon de Gueidan »).

En 1986, le Ministère de l'agriculture, qui avait hérité, en 1963, par bail emphytéotique, du pavillon en même temps que du lycée agricole, a rétrocédé ceux-ci à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le bâtiment aux quatre tours était en très mauvais état. L'idée d'en faire un centre d'information sur la forêt, pour respecter l'esprit du legs de Gueidan, avait été approuvée par le Conseil régional. Les travaux de réhabilitation, estimés d'abord à 6 MF (ou 900 000 euros) ont bénéficié de subventions importantes du Ministère de l'agriculture, du Ministère de la culture (le bâtiment est classé monument historique) et de la ville de Gardanne. En fait, le montant de la réhabilitation s'est élevé à près de 10 MF (ou 1 500 000 euros) et le Conseil régional a dû régler la plus grosse partie du surcoût.

Le Centre d'information sur la forêt a fonctionné de 1990 à 1999. Il était orienté vers les scolaires, mais la formule n'a pas donné satisfaction, la disposition des pièces dans le

pavillon se prêtant mal aux visites du jeune public, alors qu'un écomusée de la forêt avait été ouvert en 1997 à proximité, par la Fondation pour la forêt.

Un audit a donc été décidé pour redéfinir la fonction du Pavillon, qui a été réouvert en l'an 2001 afin d'accueillir des associations ou autres institutions œuvrant pour la protection de la forêt et la défense de l'environnement.

Deux salles de réunions ont été aménagées et peuvent être mises à la disposition des organismes qui œuvrent dans ce sens et qui en font la demande.

Le service forêt-hydraulique du Conseil régional dispose d'un bureau au Pavillon ainsi que d'un agent d'accueil du public. La rénovation du parcours botanique le long de la Luynes, rivière qui passe à proximité du bâtiment, ainsi qu'une action de communication à l'intention du grand public sur l'histoire du Pavillon et du site de Valabre vont être engagées prochainement.

Trois organismes sont actuellement hébergés en permanence dans le Pavillon : Forestour, l'Observatoire de la forêt méditerranéenne et P.E.F.C. (Pan European Forest Certification) Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Forestour est une association de propriétaires forestiers qui souhaitent accueillir sur leurs domaines des activités de tourisme et de loisirs. Ils cherchent une valorisation économique de ces espaces sans dénaturer leur vocation forestière mais, au contraire, en assurant une meilleure gestion grâce aux revenus générés. L'association leur permet d'échanger leurs expériences par le moyen de réunions et d'un bulletin de liaison, et rassemble une documentation spécifique. Elle comprend aussi un collège de non-propriétaires intéressés par cette expérience innovante. Le slogan Forestour est «La forêt privée ouverte au public».

L'Observatoire de la forêt méditerranéenne relève d'une convention entre l'Etat, le Conseil régional, l'Entente interdépartementale et l'Union régionale des communes forestières, laquelle en assure l'animation et la coordination. L'Observatoire a pour vocation d'être un lieu de concertation et de réflexion permettant de présenter des propositions aux responsables locaux de la politique forestière, d'être un outil de formation et d'information des élus des collectivités locales et de faciliter l'échange de connaissances et d'expériences pour la gestion forestière.

L'association P.E.F.C. Provence-Alpes-Côte d'Azur présidée par un membre du Centre régional de la propriété forestière et animée par l'Observatoire, est chargée de mettre en place le projet de certification des forêts de la région. Le système de certification permet d'attester la gestion durable de la forêt dans sa multifonctionnalité et son équilibre, et par là, d'apporter une garantie au consommateur sur le produit bois, de valoriser la gestion de la forêt, et de doter la filière bois d'un argument concurrentiel face aux autres matériaux.

D'autres organismes ont sollicité l'autorisation de s'installer au Pavillon, mais il est encore trop tôt pour savoir si leur projet deviendra réalité.

L'Institut pour la forêt et l'Ecomusée

« La Fondation pour la Forêt » a été créée en 1989 par le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Entente interdépartementale avec le soutien d'un partenaire privé, la Caisse d'épargne (« Ecureuil »). Elle est placée sous l'égide de la Fondation de France.

En 1999, la Fondation a pris le nom d'Institut pour la protection et la valorisation de la forêt méditerranéenne ou Institut pour la forêt. Son budget actuel est d'environ 840 000 euros (5,5 MF), dont 500 000 euros (3,3 MF) provenant de fonds privés.

Destiné à sensibiliser le grand public aux spécificités de la forêt méditerranéenne, l'Institut est habilité à recevoir les dons et legs pour conjuguer les efforts et les moyens du mécénat en faveur de l'environnement forestier

Avec le soutien financier de grandes entreprises comme la Caisse d'Epargne, Carrefour, la MACIF, Nutri-Métics et d'autres, l'Institut conduit des actions concrètes de protection des forêts : mise en place de vergers d'oliviers, pare-feu arborés, plantations forestières dans les parcelles incendiées. Ainsi, avec des scolaires et l'appui de Carrefour plus de 250 000 arbres ont été plantés en neuf ans.

L'Institut organise sous le nom de *Forêtbus* des circuits en car dans des milieux naturels pour faire comprendre l'écologie



(Sainte-Victoire, Sainte-Baume, Luberon...). Il propose aussi aux enfants de 7 à 10 ans des Ateliers de la Nature durant les vacances scolaires, des anniversaires-nature aux enfants de 5 à 10 ans, un grand moment d'aventure (chasse au trésor et autres jeux), les mercredis et samedis après-midi.

La réalisation la plus spectaculaire de l'Institut est l'Ecomusée de la forêt méditerranéenne, construit en 1997 sur les ruines d'une vieille bergerie au nord du C.D.7 en face du lycée agricole. A travers 10 salles de 800 m² d'exposition, on peut y admirer les multiples facettes de la forêt. Dans le parc de 13 hectares, qui avoisine l'Ecomusée, un sentier d'interprétation permet de découvrir, sur le terrain, les mystères de la nature.

Photo 9 (ci-dessus) :
Le sentier
d'interprétation
de l'Institut pour la forêt
Photo Rémy Lengereau

Conclusion

André CHALLOT
Ingénieur en chef
du GREF e.r.
Président délégué du
Comité scientifique
et technique
de l'Entente
Interdépartementale

Situé au cœur d'une région qui, par la beauté ensoleillée de son littoral et de ses montagnes, attire de nombreux visiteurs, et qui a placé la défense de la forêt et de l'environnement au premier rang de ses préoccupations, le Pôle Vert de Valabre a acquis, au cours des années, un rayonnement considérable et bienfaisant dont l'ampleur n'aurait pu être imaginée par celle qui eut la généreuse idée, il y a plus d'un siècle, de léguer son domaine à la collectivité publique.

A.C.

Remerciements

L'auteur de l'article ci-dessus adresse ses plus vifs remerciements aux directions et secrétariats des organismes qui lui ont ouvert leurs archives et fourni les renseignements nécessaires : Lycée agricole d'Aix-Valabre, CIFSC, CIRCOSC, Entente interdépartementale, Institut pour la forêt, ainsi qu'au Service forêt-hydraulique du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, à la mairie et à la bibliothèque municipale de Gardanne où il a pu consulter le Bulletin n°29 de la revue « Arts et Livres de Provence » (juin 1956) intitulé « Une famille provençale : les Gueidan », ainsi que la plaquette éditée par le Ministère de l'Agriculture et la commune de Gardanne à l'occasion du centenaire de l'Etablissement d'enseignement agricole de Valabre (1884-1984).